

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 79 21627

⑤4 Détecteur de boîtes d'encastrement électriques.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl. ³). H 02 G 3/08; G 01 R 33/02; G 01 V 3/08.

⑫② Date de dépôt 27 août 1979.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 10 du 6-3-1979.

⑦① Déposant : MICHELET Georges, résidant en France.

⑦② Invention de : Georges Michelet.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Georges Michelet,
35, av. Pierre-de-Courtenay, 89000 Auxerre.

DETECTEUR DE BOITES D'ENCASTREMENT ELECTRIQUES

La présente invention concerne les instruments de type détecteur, permettant de déceler l'existence de boîtes d'encastrement électrique dans les murs.

5 Lors de la recherche d'une boîte d'encastrement électrique enfouie sous plâtre ou sous faïence, le détecteur éviterait des pertes de temps considérable. En effet, la procédure habituelle nécessite un plan de mesure qui se trouve plus ou moins faussé par suite d'une variation du niveau du sol avec les prévisions initiales. Il me semble que les électriciens, dont je suis, trouveraient très satisfaisante l'utilisation simple, il faut le dire, 10 de cet appareil.

L'utilisation du détecteur s'effectue en le déplaçant sur le mur plâtré ou faïencé à une vitesse raisonnable afin de rendre lumineuse la lampe témoin sur le passage de la boîte.

15 L'aimant doit être installé dans une petite boîte métallique dont le couvercle est bombé avant d'être placé dans la boîte d'encastrement électrique afin d'éviter que le détecteur confonde le sens de la boîte électrique.

20 L'aimant, placé dans la construction actuelle permet d'être détecté sous trois centimètres de plâtre et un centimètre de faïence. La boîte d'encastrement munie d'un aimant plus puissant permet d'être détectée à une profondeur supérieure.

La boîte enfouie sous faïence, après avoir été détectée peut être débouchée à l'aide d'un découpe-faïence facilitant l'installation de l'interrupteur ou de la prise de courant.

25 A titre d'illustration, les dessins sont joints avec en :

- figure 1, le schéma de principe du détecteur (vue de dessus) où sont représentés : (1) une lampe témoin de 3,5 V, 0,2 A., (2) un contact magnétique 0,1 A, (3) un boîtier, ^{(4) une pile 4,5V} On peut intercaler un relai pour protéger le contact magnétique.

30 - figure 2, le schéma de principe de la boîte d'encastrement électrique munie d'un aimant \varnothing 6 cm épaisseur 1 cm permettant d'être détectée sous plâtre ou sous faïence où sont représentés en : (5) le couvercle de la boîte, (6) l'aimant.

35 Le procédé ainsi utilisé peut être étendu à plusieurs éléments d'installation électrique encastrée : détection des boîtes inter et prises encastrées et boîtes de dérivation.

REVENDEICATIONS

- 1 - Procédé de détection des boîtes électriques encastrées caractérisé en ce que l'on dispose lors de l'installation de ces boîtes un aimant dans celles-ci et lors de la détection à déplacer un élément sensible au flux magnétique.
- 5 2 - Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'aimant (6) est placé dans le couvercle de la boîte (5).
- 3 - Aimant pour la mise en oeuvre du procédé selon la revendication 2 en ce qu'il est cylindrique et en forme de couronne permettant ainsi de détecter l'axe de l'aimant et par suite de la boîte.
- 10 4 - Détecteur pour la mise en oeuvre du procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est constitué d'un boîtier (3) à l'intérieur duquel se trouve un contact magnétique (2), une lampe témoin (1), une pile de 4,5 V (4).

Figure 1

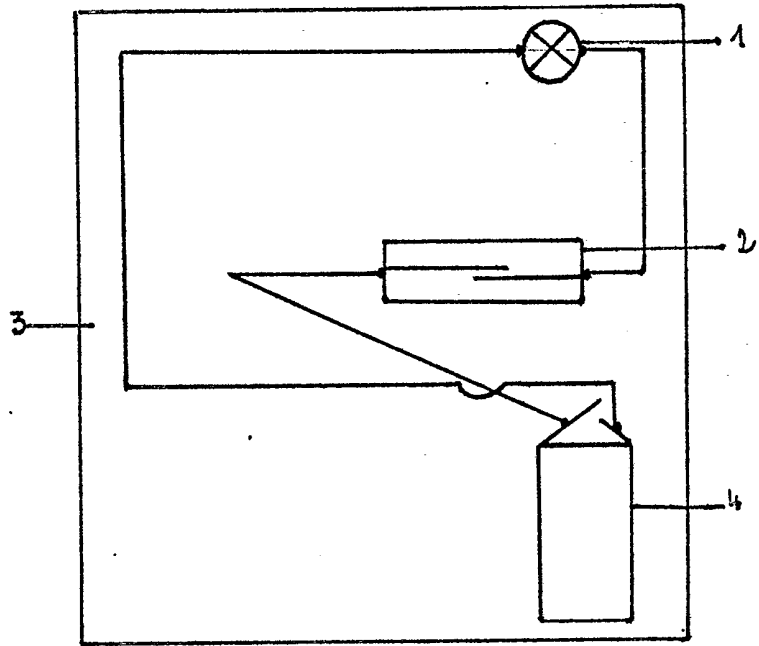


Figure 2

